


DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
D'APT

MAIRIE
DE
CADENET
84160 Cadenet

Téléphone 04 90 68 13 26
Mail : accueil@mairie-cadenet.fr

Envoyé en préfecture le 26/06/2024
Reçu en préfecture le 26/06/2024
Publié le 
ID : 084-218400265-20240626-2024 DELIB 61-DE

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de CADENET

N° 61/2024

Mis en ligne le 28/6/2024

Session du 20 juin 2024

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE ET LE 20 JUIN
le Conseil Municipal de la Commune de CADENET s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de juin sous la présidence
de M. Jean Marc BRABANT

Date de la convocation : 11 juin 2024

Etaient présents : Mmes et Mrs : BRABANT, GAUDELET SANHADJI, LORIEDO, RAOUX
JACQUEME, BOISGARD, MANGANARO, BOY COURROUX, DE LAURENS DE
LACENNE, JAUMARY, DUVAL, BERGE, JAUBERT, GRANGE, ALBERTINI, LAVOREL,
LEROY, SCHOFFIT, KHALIZOFF, CAUSSARIEU, MARTIN, SLAVICEK, VEVE, MICHAUX,
BASTIE

Secrétaire de séance : Mme GRANGE Valérie

Absents :

Absents excusés: RIPERT, DEBIT, SEVE

Procurations :

| | | |
|-----------|-----------------------|---------------|
| M RIPERT | a donné procuration à | Mme LEROY |
| Mme DEBIT | a donné procuration à | Mme MICHAUX |
| Mme SEVE | a donné procuration à | Mme KHALIZOFF |

ATTRIBUTION DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION TERR'ABEILLES

Vu l'article L2121-29 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs aux attributions du Conseil Municipal

Vu les articles 2311-7 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs à l'attribution des subventions,

Vu la délibération 38/2024 du 11 avril 2024 relative au budget primitif de la commune,

Considérant la demande de subvention présentée par l'association TERR'ABEILLES

Considérant que le projet revêt est d'intérêt communal,

Monsieur JAUBERT, Adjoint à la Vie Economique, au Tourisme et à l'Environnement informe le Conseil Municipal d'une demande de subvention présentée par l'association TERR'ABEILLES en 2024, au titre du projet d'installation de pièges à frelons à pattes jaunes sur la commune.

Compte tenu de l'intérêt de ce projet pour la commune et des crédits disponibles au budget au chapitre-opération 53 – Aménagement urbain, il est donc proposé de verser une subvention

de 855 € à l'ASSOCIATION TERR'ABEILLES, au titre de l'acquisition des pièges à frelon asiatique.

Après avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Attribue une subvention d'un montant de 855 € à l'association TERR'ABEILLES
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents y afférents

Le Maire
Jean-Marc BRABANT



La Secrétaire de séance
Valérie GRANGE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Grange', is written next to the name of the secretary.